



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2011, Université de Bourgogne.
hceres-02036515

HAL Id: hceres-02036515

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036515>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LI120001063

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La licence Administration publique est une formation rattachée à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG). Créée en 1985, la formation (L3 uniquement) est dispensée sur trois sites de l'Université de Bourgogne. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'une L2 en Droit, mais aussi en AES, Sciences économiques, Sciences humaines, Sciences et technologies, Histoire, Géographie, BTS, DUT, et accueille environ 120 étudiants. Elle a pour vocation de préparer les étudiants aux concours de catégorie A, B et par la voie contractuelle des trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière). Les enseignements sont pluridisciplinaires et en adéquation avec les programmes des différents concours. Certains enseignements sont dispensés en vidéo conférences vers les sites de Nevers et du Creusot. La licence tend principalement à assurer une accessibilité à l'ensemble des métiers de la fonction publique (inspecteur des impôts et des douanes, directeur des hôpitaux, commissaire et lieutenant de police, officier de gendarmerie, commissaire aux armées, concours d'entrée aux Instituts Régionaux d'Administration, rédacteur et attaché territoriaux, secrétaire administratif, etc.). Elle permet également la poursuite d'études en master de droit public, même si ce n'est pas l'objectif premier du diplôme.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	SO
Nombre d'inscrits en L2	SO
Nombre d'inscrits en L3	80 (Dijon) 16 (Le Creusot) 19 (Nevers)
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	SO
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	100 %
% d'abandon en L1	SO
% de réussite en 3 ans	SO
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	5 %
% d'insertion professionnelle	40 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est bien organisée du point de vue pédagogique et répond aux objectifs visés, comme en témoigne le taux de réussite aux concours de la fonction publique (il y a eu par exemple 39 admissibles au concours de catégorie A et B pour 76 inscrits en 2009). Les partenariats interdisciplinaires nécessaires à une telle formation sont bien conçus. L'organisation de la formation sur trois sites témoigne d'un effort de rapprochement des étudiants ; à cet égard l'usage des TICE pour l'enseignement à distance est à souligner positivement.

Les principes qui président à la mise en place d'un suivi des étudiants tout au long de l'année méritent d'être positivement remarqués du point de vue de l'aide à la réussite : entretiens individuels, évaluations, épreuves de mise en situation professionnelle, parrainage. Toutefois, l'on peut regretter que des enseignements de mise à niveau ne soient pas proposés pour certains étudiants. Par ailleurs, il serait également souhaitable de proposer une unité d'enseignement de préparation aux carrières de l'enseignement qui, pour certains, constituent une suite logique des concours visés par le diplôme de LAP.

S'agissant de l'insertion professionnelle, on peut observer une implication importante de responsables administratifs au sein de la formation. Bien qu'un stage facultatif soit possible, il est sans doute regrettable qu'il ne soit pas obligatoire pour les étudiants non salariés.

Le pilotage de la mention est satisfaisant. La forme de gouvernance semble efficace et les équipes pédagogiques impliquées. On peut relever un réel impact des résultats aux concours pour un réajustement de la formation, tout comme d'ailleurs celui des évaluations des enseignements par les étudiants. On peut regretter néanmoins qu'une évaluation des compétences transversales ne soit pas prévue.

- Points forts :

- Bon taux de réussite aux concours.
- Enseignements en adéquation avec les programmes des concours et leurs évolutions.
- Préparations aux compétences transversales.
- Implication des professionnels dans la formation.
- Impact des résultats aux concours sur le pilotage de la mention.

- Point faible :

- Absence d'évaluation des compétences transversales.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de rendre obligatoire le stage pour les étudiants non salariés, ce qui faciliterait leur insertion professionnelle.

Il serait opportun d'étendre l'évaluation réalisée par les étudiants aux compétences transversales.

Afin de la rendre plus lisible, peut être conviendrait-il d'articuler plus clairement la formation avec les licences de Droit ou plus encore d'AES qui sont proposées dans la même Université, ces dernières ayant également pour objectif la préparation aux concours.